

016-200063105-20220706-D2022_7_67-DE
 Reçu le 11/07/2022
 Publié le 11/07/2022



MAIRIE DE MONTMOREAU
- 16190 -

EXTRAIT DU
 REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le six juillet, à dix-heures heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle des Fêtes de Saint-Laurent-de-Belzagot, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

D2022_07_67

Date de convocation du conseil : **1er juillet 2022**

Nombre de conseillers en exercice : **27**

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, M. CARTER Maximilian, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme GODREAU Sandrine, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, M. MICHELET Philippe, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme WILLAUME Francine.

Nombre de conseillers présents : **20**

Nombre de votants : **24**

Absents excusés :

M. DEMESSEMAKERS Olivier a donné pouvoir à M. CARTER Maximilian
 Mme LACOUR Isabelle a donné pouvoir à M. LABBÉ Hervé
 M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice
 Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane
 Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à M. VIGIER Pascal

Objet : **Décision modificative n° 5 du Budget Principal - Emprunt**

Secrétaire de séance : Monsieur VIGIER Pascal

Le déblocage de l'emprunt de 1 000 000 € a été demandé pour le 11 juillet 2022 et la première échéance au titre du remboursement devrait intervenir le 30 septembre 2022.

A ce titre, il convient de prévoir les crédits correspondants au remboursement de cet emprunt (capital et intérêts). De même, les frais de dossier sont à prévoir sur un compte spécifique.

Il est proposé la décision modificative ci-dessous :

DM5 : Emprunt

Section de Fonctionnement

Crédits à augmenter : Chapitre 011 – Article 627 : Services bancaires et assimilés	+ 1 000,00 €
Crédits à augmenter : Chapitre 66 – Article 66111 : Intérêts des emprunts	+ 6 000,00 €
Crédits à diminuer : Chapitre 022 : Dépenses imprévues :	- 7 000,00 €

Section d'Investissement

Crédits à augmenter : Chapitre 16 - Article 1641 : Emprunt	+ 31 000,00 €
Crédits à diminuer : Chapitre 020 : Dépenses imprévues :	- 31 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

DE VALIDER cette décision modificative.

D'INSCRIRE au Budget Principal les sommes correspondantes.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Emis le 06/07/2022, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 11/07/2022



Le Maire,
 Jean-Michel BOLVIN